



Rencontre régionale
La place de l'eau dans les territoires
vendredi 12 avril 2019

2019





Programme de la matinée

09h30 Accueil des participants

10h00 Accueil par le CEREMA
Introduction par Pascal Boistard, président du Graie

La Place de l'eau dans les territoires

10h15 **Présentation du XI^e programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**
Marc Vérot, chef du service "planification et affaires régionales", délégation de Lyon

11h00 **Présentation du dispositif "Territoires engagés pour la Nature"**
Arnaud Piel, directeur adjoint, Agence Française pour la Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes

Territoires "eau-responsables"

11h45 Cérémonie de signature des principes de l'IWA pour des territoires "Eau-Responsables" par les représentants des collectivités et organismes signataires

Les élus de collectivités de notre région et leurs partenaires sont invités à témoigner de leur engagement sur la voie des territoires "Eau-Responsables".

Une déclinaison des retours d'expériences des signataires précédents permettra de mettre en lumière les actions menées et de créer une perspective pour les nouveaux signataires.

Les signataires :

2 collectivités

La communauté de communes Pays d'Evian - Vallée d'Abondance
Anne-Cécile VIOLLAND, vice-présidente,

La ville de Meys et la communauté de communes des monts du lyonnais
Philippe GARNIER, Maire de Meys et vice-président

4 établissements publics nationaux, avec un ancrage régional :

Cerema - Séverine BOURGEOIS, directrice territoriale Centre-Est

AFB Auvergne-Rhône-Alpes - Agence Française pour la Biodiversité –

Jacques DUMEZ et Arnaud PIEL, Directeurs régionaux

BRGM - Stéphane BUSCHAERT, Directeur régional

IRSTEA - Pascal BOISTARD, Directeur régional

Ils rejoignent ainsi les 18 collectivités, 6 établissements de recherche et 4 partenaires des territoires, réunis par le Graie autour des principes.

11^e programme
Sauvons l'eau 2019-2024

Marc VEROT
Chef de service planification à la
délégation territoriale de Lyon

GRAIE : 12 avril 2019

Une politique de l'eau qui a des résultats
La qualité des eaux s'améliore...

- 52% des rivières sont en bon état en Rhône-Méditerranée, 86% en Corse
- Des progrès spectaculaires grâce à des stations d'épuration plus performantes
- En 25 ans, la quantité de pollution organique présente dans les cours d'eau a, en moyenne, été divisée :
 - par 20 pour l'ammonium
 - par 10 pour le phosphore

Les succès du 10^e programme
2013-2018 en Rhône-Alpes

Environ 988 M€ de financement apportés

- **La renaturation des rivières**
 - 520 ouvrages rendus franchissables
 - 160 km de cours d'eau restaurés



L'Arve à Cluses

Les succès du 10^e programme
2013-2018 en Rhône-Alpes

- **Les économies d'eau et le partage de la ressource**
 - 16,3 Mm³ d'eau économisés (soit l'équivalent de la consommation d'eau annuelle d'une ville de 244 000 habitants) 14,5 Mm³ substitués
 - 18 plans de gestion de la ressource approuvés sur les 29 bassins déficitaires et 8 le seront prochainement



Les succès du 10^e programme 2013-2018 en Rhône-Alpes

- Le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement par **temps de pluie**
 - 43 systèmes d'assainissement ont fait l'objet de financement pour des travaux
- Une **politique partenariale** majeure :
 - 69 contrats couvrant la quasi-totalité des 7 M d'habitants dont :
 - 25 contrats de rivière
 - 4 contrats d'agglomération (Lyon, Grenoble, Valence et Villefranche-sur-Saône)
 - 7 partenariats régionaux (EDF, CEN, FRAPNA...)
 - 13 opérations collectives de réduction à la source des pollutions industrielles diffuses



**SAUVONS
L'EAU!**



Mais il reste des points noirs pour retrouver le bon état des eaux

Les pressions les plus significatives en Rhône-Alpes

- Les **rivières artificialisées** et les obstacles qui empêchent les poissons et sédiments de circuler librement



**SAUVONS
L'EAU!**

Enjeux restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Région Auvergne-Rhône-Alpes
(bassin Rhône-Méditerranée)

● Ouvrages prioritaires restant à traiter
pour la restauration de la continuité écologique.



**SAUVONS
L'EAU!**



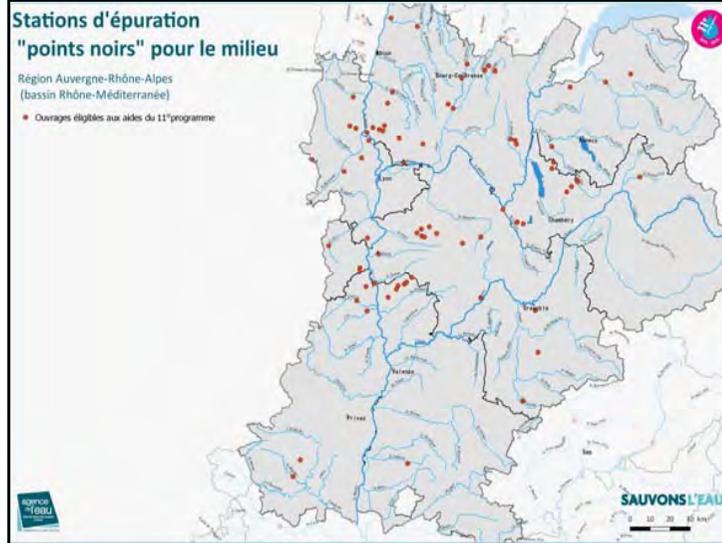
Mais il reste des points noirs pour retrouver le bon état des eaux

Les pressions les plus significatives en Rhône-Alpes

- Les **rivières artificialisées** et les obstacles qui empêchent les poissons et sédiments de circuler librement
- Les **pollutions ponctuelles**
 - 73 stations d'épuration constituent encore des **points noirs**
 - les **pollutions par temps de pluie**
 - les **pollutions par les substances chimiques** (industrielles, médicaments, pesticides ...)



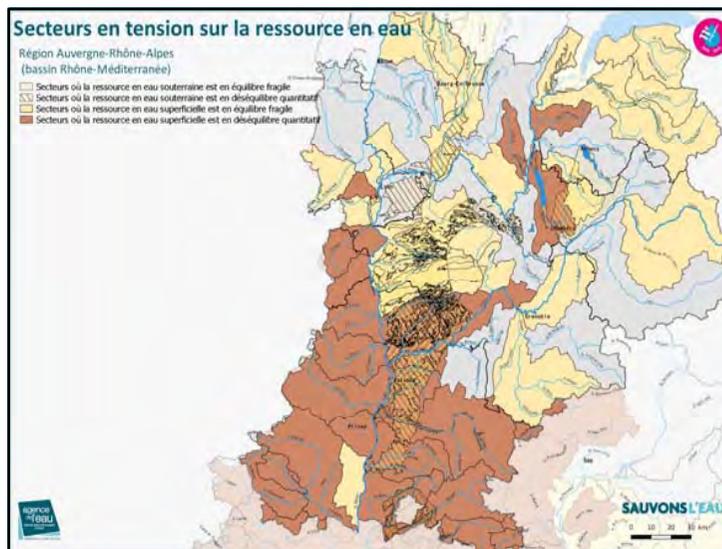
**SAUVONS
L'EAU!**



Mais il reste des points noirs pour retrouver le bon état des eaux

Les pressions les plus significatives en Rhône-Alpes

- o Les **rivières artificialisées** et les obstacles qui empêchent les poissons et sédiments de circuler librement
- o Les **pollutions ponctuelles**
 - **73 stations d'épuration** constituent encore des **points noirs**
 - les **pollutions par temps de pluie**
 - les **pollutions par les substances chimiques** (industrielles, médicaments, pesticides ...)
- o Les **prélèvements d'eau excessifs** : **60% du territoire nécessitent des actions** pour retrouver l'équilibre quantitatif des milieux. Et la situation va s'aggraver avec le changement climatique.



Une situation de tension, chaque jour plus perceptible avec le changement climatique

- Un futur plus chaud, des pluies encore plus inégalement réparties et une baisse de l'enneigement
- -80 % de débits en été dans certains cours d'eau, - 30% en moyenne sur les débits d'été et une moindre alimentation des nappes

➔

- **Un impact accru de la pression sur la ressource**
- **Une dégradation de la biodiversité**



Les grands enjeux du 11^e programme Sauvons l'eau

- **AMÉLIORER L'ÉTAT DE NOS EAUX**, par la mise en œuvre des SDAGE et programmes de mesures
- **ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
40 % du montant total des aides pour adapter les territoires aux changements climatiques
- **AIDER LES COLLECTIVITES**, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement



**SAUVONS
L'EAU!**



Un budget pour 2019-2024

- **2,64 milliards d'euros** (440 millions € par an)
- **Investis sur 6 ans** pour le quart sud-est de la France et la Corse
- **Au bénéfice des maîtres d'ouvrage** (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) **qui agissent pour l'eau**



**SAUVONS
L'EAU!**



Les objectifs stratégiques du 11^e programme

- **(QUALITÉ)** Améliorer la qualité des eaux
- **(QUANTITÉ)** Economiser et mieux partager la ressource
- **(BIODIVERSITÉ)** Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques
- **(SOLIDARITE ET GESTION DURABLE)** Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement



**SAUVONS
L'EAU!**



Les priorités du 11^e programme

- **(QUALITÉ)** Améliorer la qualité des eaux



**SAUVONS
L'EAU!**

11^e programme
Les priorités du 11^e programme
Améliorer la qualité des eaux

Lutter contre les pollutions domestiques

- Améliorer le traitement des eaux usées là où les **enjeux « milieux »** l'exigent
- Améliorer la **collecte des eaux usées** et réduire les pollutions par **temps de pluie**
- Accompagner la **déconnexion des eaux pluviales** pour infiltration ou réutilisation
- **Innover dans les stations** de traitement des eaux usées
- Maintenir un dispositif de **primes pour épuration** incitatif

SAUVONS L'EAU!

11^e programme
Zoom sur assainissement et changement climatique

2.1- Innover dans les stations de traitement des eaux usées

L'eau usée devient une ressource

- **REUT** : prioritaire dans le cadre de contrat ou sur les territoires en déficit en eau. Nouvel usage non éligible



Taux d'aide maximal : 50%

Assiette éligible définie au cas par cas

SAUVONS L'EAU!

11^e programme
Assainissement et changement climatique

2.1- Innover dans les stations de traitement des eaux usées

Énergie

- **Type de projets** : diagnostics énergies, filière boues économes en énergie, méthanisation (dont la valorisation du biogaz), pompes à chaleurs
- **Éligibilité** :
 - Stations de taille > 10 000 EH
 - La méthanisation est éligible si une filière de valorisation du biogaz est prévue
 - Seule la **méthanisation des boues** est éligible (prorata pour les projets de co-digestion / pas d'aide pour les méthaniseurs territoriaux)
 - Pas d'aide pour les projets de revente de chaleur
- **Aide** :
 - Travaux : sous forme d'**avance** remboursable dans la limite de 50% du coût du projet
 - Attention à l'encadrement européen (SA 40405) – règle de cumul (45%)
 - Pas d'aide pour les porteurs privés
 - Études : **subvention** jusqu'à 50% du coût de l'étude

SAUVONS L'EAU!

11^e programme
Assainissement et changement climatique

2.1- Innover dans les stations de traitement des eaux usées

Valorisation matière

- **Type de projets** : études d'opportunité, installations de récupération des nutriments, installations de récupération de la cellulose
- **Aide** :
 - Taux max 50%



SAUVONS L'EAU!

Assainissement et changement climatique

2.2- Accompagner la déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation



- Taux d'aide maximal : 50% (peut être porté à 70% dans le cadre de contrat)
- Coût plafond : CPU = 40 €/m² de surface active déconnectée
- Si objectif pollution + inondation → calcul de l'assiette au prorata de l'objectif pollution (= pluie annuelle)

SAUVONS L'EAU!

Assainissement et changement climatique

2.2- Accompagner la déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation

19 (RM) : Déconnecter 400 ha de surface active

- **Priorité à la déconnexion du réseau unitaire**
- Pas d'aide à l'augmentation de capacité des STEU pour traiter de l'eau de pluie – (les stations qui sont bien dimensionnées consomment moins - étude IRSTEA janv.2018)
- Opérations spécifiques dans le cadre d'appel à projets



SAUVONS L'EAU!

Les priorités du 11^e programme Améliorer la qualité des eaux

Lutter contre les pollutions industrielles

- Réduire les émissions de micropolluants dans un cadre individuel, y compris via l'innovation
- Réduire les rejets toxiques dispersés en soutenant les actions collectives
- Réduire la pollution par les macropolluants, là où c'est prioritaire
- Accompagner les travaux entrepris par les sites IED pour anticiper les normes d'émission communautaires sur l'eau
- Accompagner les actions d'adaptation au changement climatique, y compris l'innovation

SAUVONS L'EAU!

Les priorités du 11^e programme Améliorer la qualité des eaux

Lutter contre les pollutions agricoles, restaurer les captages dégradés et préserver les ressources stratégiques

- Restaurer durablement la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pollutions diffuses et destinées à l'eau potable
- Préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable
- Soutenir la conversion à l'agriculture biologique et réduire la pollution due aux pesticides au titre d'Ecophyto II
- Accompagner l'expérimentation agricole en faveur de la qualité de l'eau
- Accompagner la mise aux normes des exploitations au titre de la directive nitrates

SAUVONS L'EAU!



Les priorités du 11^e programme

- **(QUANTITÉ) Economiser et mieux partager la ressource**




Les priorités du 11^e programme Economiser et mieux partager la ressource

- Dans les secteurs déficitaires, améliorer le **partage de la ressource** en eau pour atteindre l'équilibre quantitatif
- Conditionner le soutien à la réalisation de **plans de gestion de la ressource en eau (PGRE)**
- Poursuivre en priorité l'appui aux projets d'**économies d'eau**
- Privilégier les **solutions innovantes** (réutilisation des eaux usées traitées ...) et les **solutions basées sur la nature** (désimperméabilisation, zones humides ...)
- Soutenir les projets de **substitution** (transferts et retenues) quand ils sont nécessaires




Les priorités du 11^e programme Economiser et mieux partager la ressource

Un effort supplémentaire face au changement climatique

- Des aides dédiées via des **appels à projets** sur des thématiques **innovantes** au-delà de la gestion quantitative de la ressource
- Un **conditionnement des contrats**




Les priorités du 11^e programme

- **(BIODIVERSITÉ) Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques**



11^e programme

Les priorités du 11^e programme Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

- Mettre en œuvre les priorités des programmes de mesures, dans une approche par bassin versant et dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI :
 - restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques : agir sur la morphologie, l'hydrologie, la continuité écologique
 - préserver et restaurer le fonctionnement des zones humides
- Encourager les actions transversales et la restauration et la préservation des zones humides jouant un rôle clé pour le changement climatique
- Soutenir la gestion intégrée, l'animation et l'éducation à la préservation des milieux aquatiques
- Contribuer à la reconquête de la biodiversité au-delà des milieux aquatiques : restauration des continuités et fonctionnalités écologiques (trame turquoise)

SAUVONS L'EAU!

11^e programme

Les priorités du 11^e programme

- (SOLIDARITE ET GESTION DURABLE)**
Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement

SAUVONS L'EAU!

11^e programme

Les priorités du 11^e programme Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement

- Promouvoir et favoriser la **gestion durable** des services publics d'eau et d'assainissement dans le cadre de leur restructuration à l'échelle de gestion supra-communale
- Renforcer l'**animation technique** dans le tissu rural
- Poursuivre dans les **zones de revitalisation rurale (ZRR)** un dispositif très volontariste de **rattrapage structurel** au titre de la **solidarité des territoires**

SAUVONS L'EAU!

11^e programme

Le budget par domaine d'intervention

TOTAL 2 641 M€ sur 6 ans

Domaine d'intervention	Montant (M€)
Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement et lutter contre la pollution domestique (dont le pluvial)	1 348
Restaurer les rivières, les zones humides et les habitats marins et préserver la biodiversité	504
Economiser et partager l'eau	260
Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable (captages)	230
Lutter contre les pollutions industrielles	125
Améliorer la connaissance et la surveillance	105
Renforcer la gouvernance, l'animation et la communication	46
Agir à l'international	23

En complément :

- Dépenses de fonctionnement : 262,3 M€
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 426 M€
- Restes à payer 9^e et 10^e Programmes : 819,5 M€

SAUVONS L'EAU!

Taux d'aides jusqu'à

- 30%** pour l'accompagnement réglementaire, le post-sinistre et les aides exceptionnelles contractuelles
Par exemple : conformité réglementaire réseaux assainissement, filière boues, post sinistre, entretien des cours d'eau
- 50%** pour les actions relevant des SDAGE, des programmes de mesures et de la gestion durable
 - Station et réseaux d'assainissement points noirs pour les milieux, station innovante
 - Gestion durable des services d'eau et d'assainissement
 - Continuité, morphologie, zones humides
 - Economies d'eau (alimentation en eau potable)
 - Animation sauf cas particuliers
- 70%** de manière ciblée sur certaines politiques et/ou opérations
 - Partage de la ressource, économies d'eau et substitution (hors AEP)
 - Captages prioritaires, ressources stratégiques pour l'eau potable
 - Certaines opérations de préservation et restauration des milieux
 - Dans les zones de revitalisation rurale
 - Pour la communication et l'animation des têtes de réseau

SAUVONS L'EAU!

Une fiscalité de l'eau plus incitative : les évolutions de redevances

- **Rééquilibrer les montants de redevances entre l'irrigation gravitaire et non gravitaire** pour réduire les consommations
 - Augmentation des taux de l'irrigation gravitaire
 - Baisse des taux de l'irrigation non gravitaire
 - Création d'un zonage spécifique pour l'irrigation gravitaire de montagne
- **Lutter contre les pollutions toxiques**
 - Augmentation des taux des substances dangereuses pour l'environnement

SAUVONS L'EAU!

Une fiscalité de l'eau plus incitative : les évolutions de redevances

- **Baisser la pression fiscale** sur les usagers domestiques
 - Baisse globale du taux pour pollution domestique
 - Baisse durable du taux pour collecte domestique et non domestique
- **Tous les autres taux restent au même montant**

SAUVONS L'EAU!

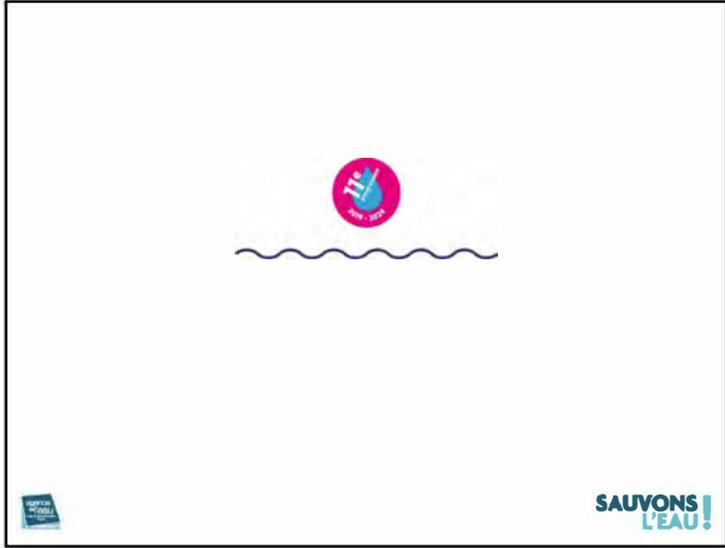
Les redevances par catégorie d'acteurs

Plus de 11 000 Contribuables mais tous les Consommateurs concernés

Catégorie d'acteurs	Pourcentage
Usagers domestiques et assimilés	73%
Collectivités	13%
Agriculture	4%
Industriels	4%
Energie	6%

Baisse pression fiscale : plus de 50 M€ par rapport au 10^e programme

SAUVONS L'EAU!



**BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !**

Agenda de l'Action Mobilisation 2020

Tous engagés pour la biodiversité

Le dispositif Territoires Engagés pour la Nature - TEN

Mobilisation des acteurs non étatiques pour la biodiversité
Arnaud PIEL – AFB AURA

ÉTAT

Pourquoi encourager la mobilisation de tous ?

Profiter de la **séquence internationale d'échanges sur la biodiversité 2019-2020** (IPBES, G7 envi, Congrès UICN, COP 15 CDB) pour :

Amplifier la dynamique de mobilisation (irrigation du sujet dans toutes les composante de la société et en faire un sujet de société)

Démultiplier les actions & engagements des acteurs non-étatiques et des citoyens pour la biodiversité

Mobilisation2020 : Une dynamique, une ambition

Les cibles

Les acteurs non-étatiques

- Collectivités
- Entreprises
- Partenaires (têtes de réseaux, ONG)

Les citoyens

➔ **AGENDA DE L'ACTION**

3

Un agenda de l'action fondé sur 3 composantes

- 1 - **L'ACCOMPAGNEMENT** des cibles prioritaires
Pour bien couvrir les secteurs prioritaires et éviter que seuls les plus convaincus ne s'engagent, il s'agit de penser l'accompagnement en amont, afin de faire émerger des engagements significatifs
- 2 - **La RECONNAISSANCE** d'engagements volontaires dans une démarche de progrès (programme d'action)
Tous les acteurs peuvent s'engager dans le cadre de l'agenda de l'action, quel que soit leur « niveau » de départ en matière de prise en charge des enjeux de biodiversité.
- 3 - **L'ANIMATION** d'une communauté d'acteurs et de pratiques
La capitalisation des engagements et l'essaimage : vers des communautés apprenantes (logique de « centre de ressources » collaboratif)

La visibilité et la valorisation des engagements

2 leviers :

- une **communication grand public** pour mettre en lumière les initiatives phares et les engagements des collectivités, des entreprises et des partenaires ;
- des plans de communication spécifiques pour chacune des cibles (collectivités, entreprises...), en cohérence avec la communication générale autour du **Plan biodiversité**

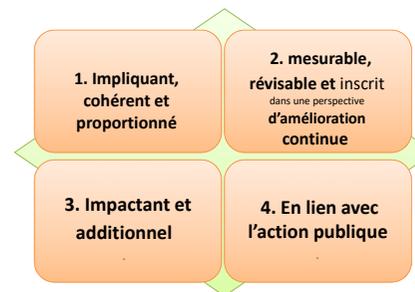
Communiquer et rendre visible les engagements

1 Plan de communication global du MTES sur la biodiversité (Plan biodiversité)

Une identité visuelle unique ...
... déclinée sous forme de tampons :



Des critères communs pour l'agenda de l'action



Plan de la présentation

Cette présentation s'appuie principalement sur les éléments mis à disposition par les animateurs nationaux de la démarche (valorisation notamment d'un atelier national du 4 avril dernier). Les éléments présentés sont donc indicatifs (travail en cours pour les adapter et contextualiser au contexte local)

Deux temps de présentation

- L'avancement du dispositif et le cadre national d'intervention
- L'avancement du déploiement de TEN en Auvergne-Rhône-Alpes

L'avancement du dispositif et le cadre national d'intervention

CONTEXTE

« Territoires engagés pour la nature » est un dispositif national mis en œuvre régionalement qui vise à faire émerger, reconnaître et accompagner des projets de territoire en faveur de la biodiversité portés par des collectivités territoriales

TEN constitue le dispositif d'engagement des collectivités au titre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) et des Stratégies Régionales pour la Biodiversité (SRB)

➤ Cible du plan biodiversité « 1000 collectivités locales d'ici à 2022 »

L'ORGANISATION REPOSE SUR UN COLLECTIF RÉGIONAL

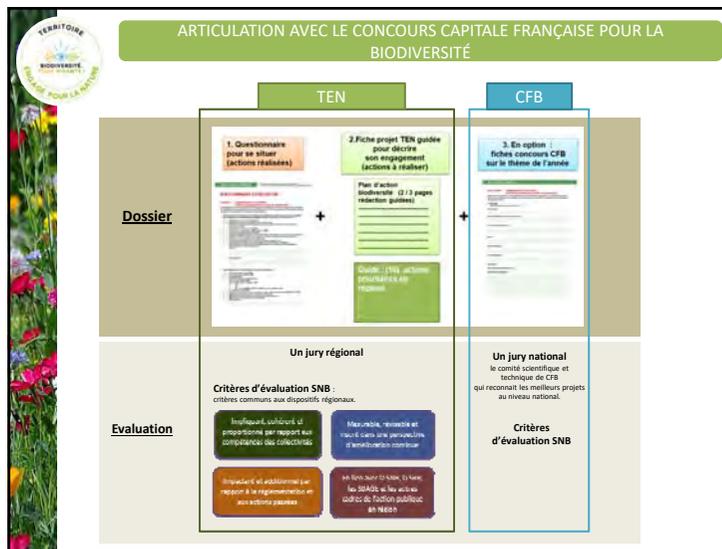
Le dispositif TEN est mise en œuvre au niveau régional par un collectif régional qui remplit plusieurs missions.

RECONNAISSANCE : CRITÈRES ET ÉVALUATION

Un questionnaire d'auto-évaluation, adapté de celui du concours « Capitale française de la biodiversité », est proposé pour aider les collectivités territoriales dans le montage de leur projet.

TYPES D'ACTIONS MINIMALES REQUISES

- ✓ Mise en place un ou des état(s) des lieux de la biodiversité ou diagnostic(s) écologique(s) du territoire
- ✓ Intégration des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, ScoT)
- ✓ Mise en place d'actions de gestion écologique des espaces gérés par la collectivités (végétalisation, protection des sols, interdiction des produits phytosanitaires et engrais chimiques interdiction paillage plastique...)
- ✓ Gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques (gestion alternative des eaux pluviales, restauration des zones humides...)
- ✓ Mise en place de programme de protections en faveur d'habitats naturels ou d'espèces protégées ou menacées
- ✓ Mise en place d'un programme de formations sur la biodiversité pour les agents des différents services
- ✓ Association d'acteurs externe à la collectivité pour la mise en œuvre de sa stratégie de préservation de la biodiversité ?
- ✓ Mise en place d'actions d'éducation à l'environnement
- ✓ ...



POURQUOI ÊTRE RECONNU « Territoires engagés pour la nature »

POUR UNE COLLECTIVITÉ S'INSCRIRE DANS « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE » PERMET :

- > d'être accompagnée pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux.
- > de renforcer ses connaissances et ses compétences en matière de biodiversité (contacts utiles en région, données nationales et régionales, formation, appropriation de la législation...);
- > de faciliter la formalisation de plans de financement. La candidature au dispositif ne conditionne pas obligatoirement l'octroi de financements. Pour autant, les principaux financeurs (*État, Région, Agence de l'eau, Agence française pour la biodiversité, Banque des Territoires, etc.*) s'organisent dans chaque région pour analyser conjointement les projets et renforcer leur synergie d'intervention.
- > éventuellement, faciliter le dépôt de dossiers d'autorisation ainsi que le recueil d'avis réglementaires.
- > de rejoindre le Club des Engagés et avoir accès à des services associés (*guide techniques, journée d'échanges, etc.*)
- > de bénéficier d'une valorisation nationale, régionale et locale de ses projets et bonnes pratiques
- > dès 2020, le concours Capitale Française sera réservé aux engagés TEN



L'avancement du déploiement de TEN en Auvergne-Rhône-Alpes

AVANCEMENT des travaux du collectif TEN en Auvergne-Rhône-Alpes

Le collectif régional est mobilisé pour déployer le dispositif TEN en AURA depuis plusieurs mois

Les travaux conduits associent régulièrement :

- le conseil régional
- l'Agence Française pour la Biodiversité
- La DREAL
- L'ONCFS
- Les 3 agences de l'eau

Un dispositif d'ingénierie territoriale (pour appuyer les territoires et le collectif dans la mise en œuvre du dispositif) est en cours de mise en place et devrait être opérationnel dès le mois de juin/juillet 2019



CALENDRIER

TEMPS FORTS TEN au niveau national

2019

- 20 MARS - OUVERTURE DE LA PLATEFORME TEN**
Dispositif ouvert dans 5 régions :
PACA, IDF, CVL, Pdl et Guadeloupe
- **19 / 20 ET 21 JUIN ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITÉ**
 - Intervention des Collectivités engagées
 - Table ronde des « Engagés pour la Nature » en clôture
 - Photo officielle avec tous les collectifs et les engagés TEN
 - Stand « Engagés pour la nature ».
- **AUTOMNE : EVÈNEMENT SÉNAT "COLLECTIVITÉS & BIODIVERSITÉ"**
- **18 AU 21 NOVEMBRE Autour du CONGRÈS DES MAIRES**
Cérémonie de valorisation des engagés (2^{ème} vague)
Remise des trophées Capitale Française pour la Biodiversité.

2020

JUIN 2020 CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE



Les principes pour des territoires "Eau-Responsables"

Cerema, Bron – le 12 avril 2019





- 1 - des services d'eau durables pour tous
- 2 - une conception urbaine sensible à l'eau
- 3 - une ville connectée à son bassin versant
- 4 - des communautés "eau-responsables"

PRINCIPES de l'IWA POUR DES TERRITOIRES EAU-RESPONSABLES



1. Des services d'eau durables pour tous
 - Régénérer les milieux
 - Réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées
 - Réutiliser, récupérer, recycler
 - Utiliser une approche systémique intégrée avec les autres services
 - Augmenter la modularité et s'assurer qu'il existe de multiples options

PRINCIPES de l'IWA POUR DES TERRITOIRES EAU-RESPONSABLES



Trois changements de paradigmes :

- Des **ressources limitées** (eau, énergie, matériaux, etc. ... et financières !)
- Une **croissance urbaine soutenue** (6 milliards d'habitants urbains en 2030)
- Un **futur incertain** pour la planification urbaine

PRINCIPES de l'IWA POUR DES TERRITOIRES EAU-RESPONSABLES



2. Une conception urbaine sensible à l'eau
 - Permettre des services d'eau durables
 - Concevoir des espaces urbains qui réduisent les risques liés aux inondations
 - Améliorer la qualité de la vie avec des eaux visibles
 - Modifier et adapter les matériaux urbains afin de minimiser leur impact

PRINCIPES de l'IWA POUR DES TERRITOIRES EAU-RESPONSABLES



3. Une ville connectée à son bassin versant

- Planifier pour garantir la ressource en eau et atténuer la sécheresse
- Protéger la qualité de la ressource en eau
- Se préparer aux événements extrêmes

PRINCIPES de l'IWA POUR DES TERRITOIRES EAU-RESPONSABLES



1. Des services d'eau durables pour tous

2. Une conception de la ville sensible à l'eau

3. Une ville connectée à son bassin versant

4. Des communautés « eau-responsables »

5. Les briques



Vision



Gouvernance



Connaissances
et compétences



Outils de
planification



Outils de
mise en œuvre

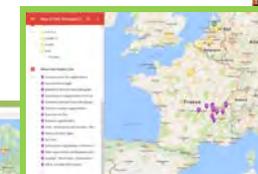
PRINCIPES de l'IWA POUR DES TERRITOIRES EAU-RESPONSABLES



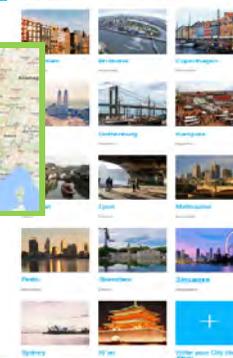
4. Des communautés « eau-responsables »

- Des citoyens impliqués
- Des professionnels conscients des co-bénéfices de l'eau
- Des équipes urbaines pluridisciplinaires
- Des pouvoirs publics proactifs
- Des dirigeants qui engagent et donnent confiance
- L'innovation et des partenariats avec la recherche
- La coopération et l'échange avec d'autres territoires

PRINCIPES de l'IWA POUR DES TERRITOIRES EAU-RESPONSABLES



City Water Stories



Les principes pour des territoires "Eau-Responsables"

Signature officielle, Bron – le 12 avril 2019

Auvergne-Rhône-Alpes
4 cérémonies de signature

- 20 territoires
- 6 établissements publics et partenaires
- 7 établissements de recherche

Décliné au plan national avec l'ASTEÉ
3 cérémonies
 20 collectivités des territoires

- Ile-de-France
- Centre Val de Loire
- Région Grand Est

PRINCIPES de l'IWA POUR DES TERRITOIRES EAU-RESPONSABLES

Déclinaison locale :
signature par les Maires des communes adhérentes au syndicat

Signature

PRINCIPES de l'IWA POUR DES TERRITOIRES EAU-RESPONSABLES

Déclinaison locale :
le contrat de partenariat agence de l'eau – Métropole de Lyon

Signature

PRINCIPES de l'IWA POUR DES TERRITOIRES EAU-RESPONSABLES

Déclinaison locale :
La direction de l'eau lauréate d'un concours interne

Signature

Les principes pour des territoires "Eau-Responsables"
Cerema, Bron – le 12 avril 2019













1 - des services d'eau durables pour tous

2 - une conception urbaine sensible à l'eau

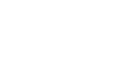
3 - une ville connectée à son bassin versant

4 - des communautés "eau-responsables"



















Les principes pour des territoires "Eau-Responsables"
Signature officielle, Bron – le 12 avril 2019














Contribuer à la mise en œuvre des principes de l'IWA par nos propres actions en faveur de la biodiversité et en apportant un appui aux collectivités sur ces sujets.














Les principes pour des territoires "Eau-Responsables"
Signature officielle, Bron – le 12 avril 2019

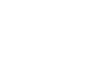








S'impliquer dans une démarche qui vise à accompagner les collectivités pour une meilleure intégration des enjeux de l'eau dans l'aménagement des territoires en reliant la ville à ses bassins versants



Les principes pour des territoires "Eau-Responsables"
Signature officielle, Bron – le 12 avril 2019















Les principes pour des territoires "Eau-Responsables"
Signature officielle, Bron – le 12 avril 2019





En tant qu'établissement de recherche finalisée, marquer l'adhésion d'Iristea à ces principes qui doivent guider les acteurs du domaine de l'eau, au profit desquels l'institut conduit ses recherches et ses expertises.



Les principes pour des territoires "Eau-Responsables"
Signature officielle, Bron – le 12 avril 2019





Un engagement d'ensemble dans une politique de développement durable
Un éco-quartier labellisé – niveau 2




Les principes pour des territoires "Eau-Responsables"
Signature officielle, Bron – le 12 avril 2019





Un projet de Cluster Eau, associer l'ensemble des acteurs du territoire à un projet de développement territorial et économique, dans lequel l'eau aura une place centrale



3 axes structurants
l'usage intelligent de l'eau,
l'eau vecteur d'énergie
le génie végétal en
adaptation au changement
climatique



PRINCIPES de l'IWA POUR DES TERRITOIRES EAU-RESPONSABLES

Déclinaison régionale : un café participatif pour les élus

- Le recueil des histoires de l'eau des territoires
- "Mettre l'eau au coeur du programme des territoires"
Le 3 juillet 2019, en marge de Novatech






Les principes pour des territoires "Eau-Responsables"
 Cerema, Bron – le 12 avril 2019



- 1 - des services d'eau durables pour tous
- 2 - une conception urbaine sensible à l'eau
- 3 - une ville connectée à son bassin versant
- 4 - des communautés "eau-responsables"

